

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 06/12/2022

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BONNET Céline), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel (Procuration de M. COSQUER Cyril), M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 06/12/2022

Absents excusés : MME BONNET Céline (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. COSQUER Cyril (Procuration à M. GOUTY Michel), MME DUBOIS Océane, M. GOZE Emile.

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

N° DEL2022-51 : Tarifs municipaux 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs en vigueur pour l'année 2023, concernant :

Les prix pour les concessions cimetières, colombarium et cavurnes

Cimetières de Saint Geniès

- **le prix des concessions : 700 €** pour une concession collective ou familiale (caveau) et **375 €** pour une concession individuelle (tombe) pour une durée perpétuelle :

Dans un souci de bonne gestion du cimetière, il ne sera délivré de concession ou d'autorisation d'inhumation qu'aux trois catégories de personnes suivantes :

- ❖ les personnes décédées sur la commune quel que soit leur domicile,
- ❖ les personnes domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans un autre département,
- ❖ les personnes non domiciliées sur la commune mais qui y ont une sépulture de famille.

➤ **le montant des droits de concession de cavurnes :**

- ❖ **1 000 €** pour une concession **perpétuelle**,
- ❖ **600 €** pour une concession temporaire à **50 ans**,
- ❖ **500 €** pour une concession temporaire à **30 ans**,

➤ **le montant des droits de concession au columbarium :**

- ❖ **1 000 €** pour une concession **perpétuelle**,
- ❖ **600 €** pour une concession temporaire à **30 ans**,
- ❖ **500 €** pour une concession temporaire à **20 ans**,
- ❖ **400 €** pour une concession temporaire à **10 ans** ;

Cimetières de Creyssens

- **le prix des concessions :** **700 €** pour une concession collective ou familiale (caveau) et **375 €** pour une concession individuelle (tombe) pour une durée perpétuelle :

Dans un souci de bonne gestion du cimetière, il ne sera délivré de concession ou d'autorisation d'inhumation qu'aux trois catégories de personnes suivantes :

- ❖ les personnes décédées sur la commune quel que soit leur domicile,
- ❖ les personnes domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans un autre département,
- ❖ les personnes non domiciliées sur la commune mais qui y ont une sépulture de famille.

Cimetières de Labastide-Débat

- **le prix des concessions** pour une durée perpétuelle :

- ❖ **31€** le m² pour les concessions de 2m², 4m² et 5m²
- ❖ **Forfait de 101€** pour les concessions de 3.25m²

- **le montant des droits de concession au columbarium :**

- ❖ **200 €** pour une case familiale pour **15 ans**,
- ❖ **350 €** pour une case familiale pour **30 ans**,

Les prix pour les régies diverses

➤ le prix de la location des tables, chaises et grilles d'exposition

	Prix unitaire
Location de tables	1,00 €
Location de chaises	0,50 €
Location de grilles d'exposition	1,00 €

Les grilles d'exposition pourront ponctuellement être gracieusement mises à la disposition d'associations humanitaires ou œuvres de bienfaisance.

- le droit de place pour le stationnement des véhicules d'exposition et de démonstration à 100 € par jour
- la redevance vide grenier à 100 €
- le tarif des photocopies à l'unité : 0,15 €

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nadine CONDOMINES MAUREL



Le Maire

Thierry DUFOUR


